

ASSURANCES PRO



Un partenaire historique et précieux

Depuis plus de 40 ans, la FFESSM entretient un partenariat des plus constructifs avec le cabinet Lafont Assurances et, par son intermédiaire, aujourd'hui avec la compagnie *AXA Corporate Solutions*. Grâce aux échanges permanents entre les différentes entités et à la grande disponibilité et l'écoute de notre partenaire assureur, les produits proposés par ce dernier aux membres de la fédération sont aujourd'hui les plus performants sur le marché de la plongée, y compris ceux dédiés aux pros.

Des produits dédiés aux pros

Dans la palette des produits proposés par le cabinet Lafont Assurances, figurent bien sûr ceux qui sont de nature à satisfaire aux obligations légales d'assurance des professionnels, comme la RC moniteur, la RC structure et les RC des clients, mais également de nombreux autres produits optionnels et évolutifs qui vont permettre à chacun de tailler sur mesure une assurance adaptée à ses besoins (bateaux, voitures, locaux, voyage, matériel, remorque, complémentaires plongeurs et moniteurs, RC des dirigeants, santé et prévoyance des salariés ...).

Au-delà des contrats spécifiques à la plongée, le cabinet Lafont Assurances propose également aux pros et à leurs clients plongeurs, des solutions adaptées pour la complémentaire santé (par exemple incluant le remboursement des frais d'optique pour un masque de vue), et des solutions bancaires ou de financement.

Des tarifs privilégiés

Grâce à la négociation de contrats affinitaires, la FFESSM a obtenu de son partenaire assureur qu'il propose les meilleurs contrats aux tarifs les plus compétitifs et équilibrés. Impossible de trouver mieux sur le marché de la plongée, à qualité équivalente.

Attention aux faux semblants

Pour comparer des offres dans le domaine des assurances, il ne faut pas se contenter de regarder la tarification, même si celle-ci est importante, mais comparer les définitions et les garanties.

Ainsi il ne faudra pas confondre une RC moniteur pro attachée à une seule personne et à son activité individuelle, avec une véritable RC structure qui couvre l'ensemble des risques du centre de plongée (quelle que soit sa forme juridique), y compris ceux incombant aux moniteurs et clients présents dans la structure, que ces derniers soient licenciés ou pas.

Il faut également comparer les capitaux garantis, les franchises et les exclusions, notamment en s'intéressant aux conditions générales et pas seulement les conditions particulières du contrat proposé.

Un espace dédié aux assurances pros

Fort de son engagement permanent aux côtés de la FFESSM, le cabinet Lafont Assurances a créé et mis en ligne un espace internet spécifiquement dédié à l'information des professionnels membres de la fédération ... mais aussi de ceux qui envisagent de le devenir. Dans cette logique de transparence, vous trouverez sur ce site les explications et notices des différents contrats proposés par l'assureur, ainsi que les tarifs appliqués, tout comme les procédures de souscription et un espace client.

L'Espace dédié aux pros : www.assurdiving.com.